

LOUPIAN INFO



Lettre d'Information Municipale N°3

Septembre 2015

Editorial

Chères Loupiennes, Chers Loupiens,

Après des vacances bien reposantes pour bon nombre d'entre-nous, l'heure de la rentrée a sonné. Le mois de septembre est synonyme de rentrée scolaire pour nos enfants, leurs familles, les enseignants, le personnel affecté aux écoles et la reprise d'activités pour les associations. C'est un moment de retrouvailles.

Cette rentrée marque également le retour des évènements avec le traditionnel forum des associations et les journées du patrimoine. Un autre événement important, mais lui empreint de morosité, marque également cette rentrée par la mobilisation massive des élus et des citoyens dans toutes les communes de France le samedi 19 septembre, pour défendre le service de proximité et les services publics locaux. Les communes sont menacées, le lien social est mis à mal.

La rentrée scolaire 2015 pour les joyeux écoliers de la commune s'est bien passée. Les effectifs sont en légère augmentation : 139 élèves en élémentaire, et 68 élèves en maternelle. Nous avons veillé à ce que nos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions et qu'ils bénéficient d'une restauration collective de qualité.

Pour ce faire, des aménagements et des travaux de peinture ont été effectués dans le groupe scolaire par les services techniques pour rendre les salles de classe plus accueillantes. Cela n'a pas empêché d'entendre, comme chaque année pour ce premier jour de classe, quelques pleurs dans les couloirs de l'école maternelle. Les enseignantes et les ATSEM ont su réconforter rapidement ces tout-petits élèves. On a pu voir quelques mamans qui ont eu du mal à contenir leur émotion et ont versé, elles aussi, une petite larme.

Pour la seconde année, tous les enfants scolarisés dans l'école maternelle et élémentaire de la commune vont en classe le mercredi matin, conséquence de la réforme des rythmes scolaires décidée par le gouvernement. Malgré l'impact financier de cette réforme sur le budget communal, nos chers écoliers bénéficieront, cette année aussi, dans le cadre des Travaux d'Activités Périscolaires (T.A.P.), de diverses activités : culturelles, sportives, artistiques, etc... Comme l'an passé, nous avons pris garde, de ne pas grever le budget des familles en demandant une contribution minimale aux parents d'élèves. Ces activités sont assurées par les animateurs du service périscolaire municipal, et des intervenants extérieurs.

Pour nos 207 écoliers et 550 collégiens je forme le vœu de réussite, et je leur rappelle la chance qu'ils ont de pouvoir bénéficier d'un enseignement varié et de qualité dans leur village. Je souhaite également à tout le personnel enseignant et d'encadrement une belle année scolaire.

Chers administrés, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.

Alain VIDAL

Dans ce numéro

- L'édito du Maire
- Plan Local d'Urbanisme : Point sur l'avancée du dossier
- Zoom sur ...
- Le moustique tigre
- Agenda 21 :
- Plein feux sur nos garrigues!
- Agenda des manifestations

A découvrir à l'intérieur de ce numéro : l'agenda des manifestations de la médiathèque S. Hessel !

Lettre d'information municipale N°3

Réalisation service communication, Ville de Loupiac

Impression Septembre 2015

Directeur des publications:
Alain VIDAL

Directrice de la communication:
Syndie MAURAN -
BRACCHI

INFORMATION MUNICIPALE URBANISME



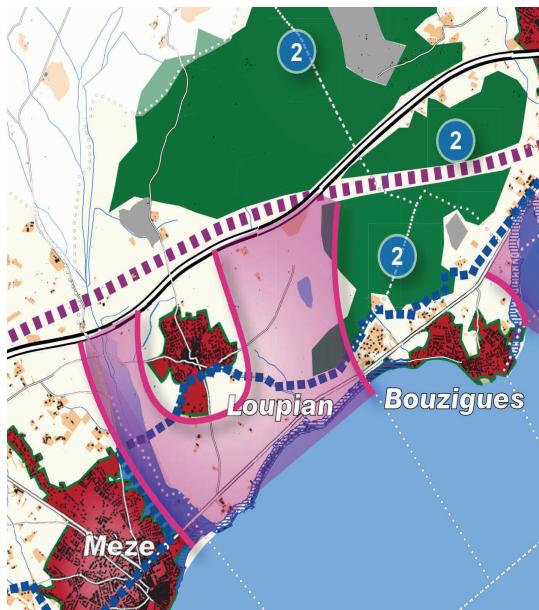
Plan Local d'Urbanisme : le point sur l'avancée du dossier

Le contexte de la commune de Loupian

Le territoire de la commune de Loupian, qui borde l'étang de Thau, est soumis à la Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Celle-ci a pour objectifs :

- la protection des **équilibres biologiques et écologiques**, la préservation des sites, des paysages et du patrimoine culturel et naturel du littoral ;
- la préservation et le développement des **activités économiques liées à la proximité de l'eau** (agriculture marine, tourisme) ;
- la mise en oeuvre d'un effort de **recherche et d'innovation** portant sur les particularités et les ressources du littoral.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Thau (SCOT) approuvé le 7 avril 2014 par les élus au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) précise les modalités d'applications de la « Loi Littoral » sur l'ensemble du bassin et en particulier sur Loupian (voir schéma ci-dessous). Une grande partie du territoire loupianais est protégée afin de préserver son remarquable paysage et le patrimoine bâti, et en particulier les espaces entre le village et l'étang.



MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL SUR LE BASSIN DE THAU

Modalités d'application de la Loi Littoral

- Les espaces remarquables terrestres
- Les espaces remarquables lagunaires et maritimes
- 17 Numéro des espaces remarquables (renvoyant au tableau ci-dessous, à la page 46 du DOO et aux pages 35 à 45 de la justification des choix du Rapport de Présentation)
- Limite des Espaces Proches du Rivage
- Coupures d'urbanisation
- Délimitation des agglomérations et villages supports d'extension urbaine
- Bande des 100 m. inconstructibles

Eléments ne relevant pas des modalités d'application de la Loi Littoral

- Limites communales
- Espaces urbanisés à optimiser des communes non littorales définis par le 2.2 du DOO
- Les coeurs de nature terrestres de la trame verte et bleue pour les communes non littorales
- Espaces urbanisés en dehors des agglomérations et villages
- Autres occupations (carrières, mines, circuits automobiles, friches industrielles...)

Zoom sur...

Le moustique tigre

La multitude de gîtes larvaires (lieux de ponte) qui existent dans notre environnement proche (seaux, vases, fûts, citernes, gouttières obstruées, bâches non tendues...) fait de chacun de nous le premier acteur de la lutte contre la prolifération de ce moustique. Plusieurs gestes simples et efficaces peuvent être mis en œuvre :

- du sable dans les coupelles de pots de fleurs évite l'eau stagnante tout en gardant l'humidité.
- les collecteurs d'eau doivent être fermés hermétiquement ou bâchés avec de la toile moustiquaire.
- il faut penser à vérifier l'écoulement des eaux des gouttières.

- il faut vider ou ramasser tous les réceptacles dans les jardins ou sur les terrasses et balcons (écuilles pour animaux, bâches non tendues, jouets, outils et objets de jardinage qui pourraient retenir de micro collections d'eau).

Un seul mot d'ordre : « Soyez secs avec les moustiques ». Partout, supprimez les eaux stagnantes.



Le PLU : Définition

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification territoriale sur une période de 10 à 15 ans qui organise l'affectation des espaces de la commune (urbains, agricoles, naturels). Il est porteur d'un projet d'aménagement et de développement durables et est opposable aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

Lexique

PADD : projet d'aménagement et de développement durable.

OAP : orientation d'aménagement et de programmation.

PPA : personnes publiques associées (à l'élaboration du PLU).

Dernière minute

Comme vous avez pu le constater si vous êtes passés récemment dans le centre du village, la devise de la République française orne à nouveau le fronton de la mairie.

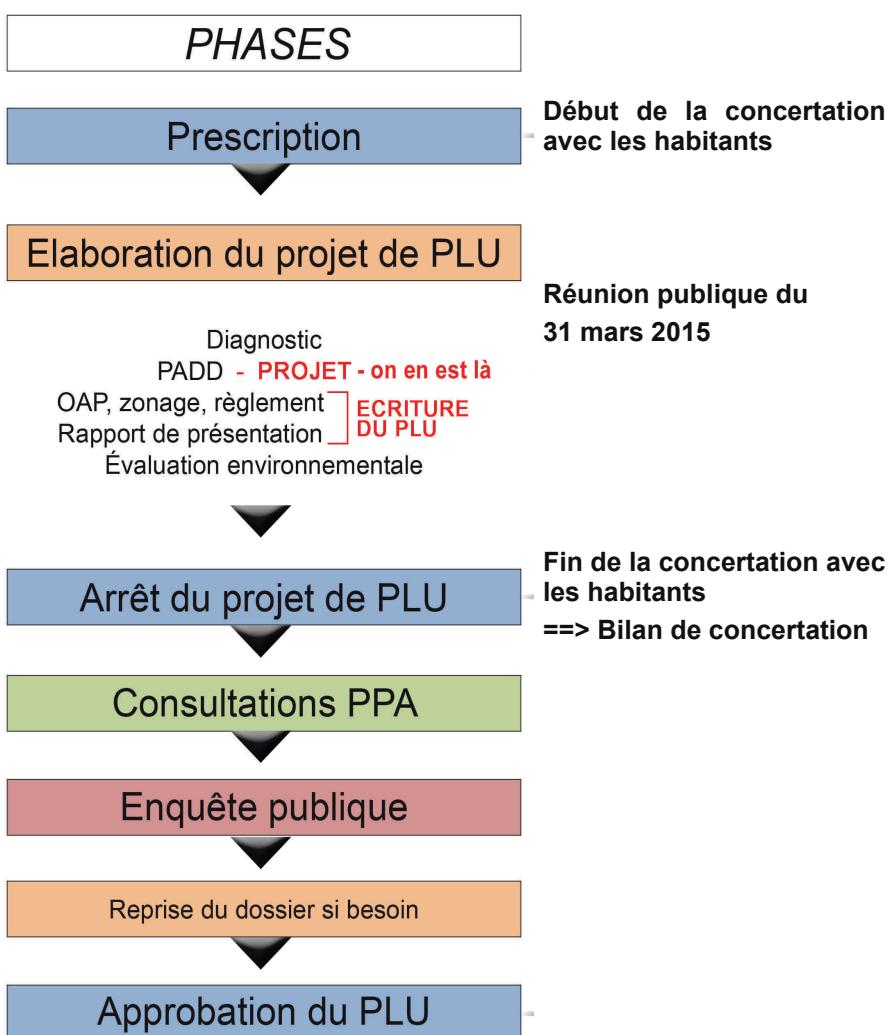


Le SCOT précise également la répartition sur l'ensemble du Bassin de Thau des possibilités maximales d'accueil de nouveaux habitants : à Loupian, 800 habitants supplémentaires pourraient être accueillis entre 2009 et 2030. Pour le PLU, élaboré pour la période 2015/2025, il faut tenir compte des habitants installés sur commune entre 2009 et 2015.

Pour l'équipe municipale, le nombre d'habitants supplémentaires accueillis chaque année doit tenir compte du nombre de places scolaires / de la stabilité des effectifs scolaires mais aussi de la disponibilité en eau et station d'épuration. Ce nombre ne sera peut-être pas aussi ambitieux que celui du SCOT.

Le déroulement de l'élaboration du PLU

Voici les différentes phases de l'élaboration du PLU :



L'équipe municipale vous rappelle qu'un cahier de concertation est à votre disposition pendant toute la durée de l'élaboration du PLU à l'accueil de la Mairie.

Agenda 21 local

Coup de projecteur sur nos garrigues!

De nouveaux projets pour l'agenda 21 local

Les actions menées dans le cadre de l'agenda 21 reviennent sur le devant de la scène grâce à de nouveaux et nombreux projets. Une initiative municipale prise, une fois de plus, en concertation avec les acteurs du territoires (chasseurs, apiculteurs, randonneurs, marcheurs, pompiers et représentants du Conseil Départemental).

Réunis au mois de juin pour faire le point sur les actions entreprises au cours du mandat précédent (plantations mellifères et faunistiques, chemins de randonnée, table d'orientation, réfection des capitelles, etc...), les participants ont pu présenter leurs idées quant à la conservation de notre patrimoine naturel environnant. Des échanges positifs, conviviaux et fructueux ont mis en évidence un désir commun d'agir en faveur de la préservation de la garrigue et de sa biodiversité.

De nombreux projets à venir ont été abordés, comme la mise en place d'un plan de gestion pour les garrigues, en partenariat avec les communes de Bouzigues et Villeveyrac. Il a également été question de la création de nouveaux chemins de randonnée (dont un qui partirait du camping municipal), ainsi que de la création de randonnées pédagogiques, en partenariat avec la CCNBT. Ces actions s'accompagneraient par la mise en place de panneaux d'information destinés à sensibiliser les randonneurs et promeneurs sur les bonnes pratiques et l'importance de préserver la faune et la flore locales.

Un projet de sensibilisation a d'ailleurs été mis au point cette année par les enseignants des classes de CE2, CM1 et CM2, projet auquel participera le CLAE. Par ailleurs, des étudiants du master Ingénierie en Ecologie et Gestion de la Biodiversité de l'Université Montpellier II étudieront nos garrigues dans le cadre d'un projet de « valorisation économique des garrigues » (enquête et analyse).

D'autres projets concernant la protection et l'entretien des garrigues sont à l'étude : journées de nettoyage des garrigues ; préservation du milieu par la création d'une zone réservée à la pratique de la moto, nettoyage des buttes (lutte contre les risques d'incendies), actions de broyage suivies d'une mise en pâture d'un troupeau de chèvres, entretien des bassins de rétention, implantations de nouvelles ruches et plantations mellifères, etc...

Une nouvelle réunion aura lieu au début de l'automne pour commencer à mettre en œuvre certains de ces nombreux projets.

ERRATUM

Une phrase s'est échappée de l'article sur le budget dans la lettre d'information n°2. La voici : « Un budget primitif restreint mais équilibré faisant l'objet de toute la rigueur de la majorité municipale. ».

Veuillez nous excuser pour cette erreur.

Agenda des Manifestations

5 octobre : séminaire Arcopred sur les violences domestiques à 14h au centre Nelson Mandela

6 octobre : opération brioches au profit de l'APEI de 8h à 13h devant la mairie

13 octobre : semaine bleue à Loupian. Exposition, animations, goûter et loto au centre Nelson Mandela

15 octobre : markethon

Du 6 au 11 novembre : exposition sur la Première Guerre mondiale à la chapelle Saint-Hippolyte.

Vernissage le 7 novembre à 11h

19 novembre : séminaire organisé par le CLIC Géronthau et le Conseil Général au centre Nelson Mandela

21 novembre : loto au profit du CCAS à 16h au centre Nelson Mandela

27 novembre : collecte de produits secs devant la mairie de 8h à 13h dans le cadre de la banque alimentaire

Plus d'informations sur la page « Agenda des manifestations » de notre site www.loupian.fr !

N'hésitez pas à nous contacter à:

communication@loupian.fr

Suivez notre actualité sur:

www.facebook.com/Ville-de-Loupian